

5ème Division { L'Assomption,
Joliette,
Trois-Rivières.

6ème Division { Nicolet,
Ste. Marie de Monnoir.

Le petit nombre de volontaires levés dans nos comtés canadiens-français aurait été de nature à décourager les plus entreprenants, si les sentiments de patriotisme et de loyauté du canadien n'eussent pas répondu à l'attente de l'honorable ministre de la milice.

Grâce aux efforts de nos majors de brigade, le nombre des compagnies volontaires actuellement organisées et gazettées et dont l'équipement se continue encore de jour en jour se monte dans la quatrième division de brigade à 24 compagnies de volontaires dont deux régiments à Montréal, un à Beauharnois et six compagnies indépendantes et quatre associations d'exercice formant six compagnies.

La cinquième division de brigade comporte, à l'heure qu'il est, onze compagnies de volontaires que j'aimerais beaucoup à voir réunies en bataillon, et trois associations d'exercice.

La sixième division de brigade comporte seize compagnies de volontaires organisées et gazettées, dont quatorze sont équipées et armées, les deux autres attendent encore leurs uniformes et leurs armes, plus trois associations d'exercice.

Plusieurs compagnies sont encore à se former. Je regrette beaucoup que l'allocation pour instructeur, dans les collèges, ait été retranchée.

Ces associations étaient réellement d'un grand secours à la milice et constituaient une espèce de propagande.

Les jeunes gens instruits qui ont pris dans les collèges des goûts militaires et qui plus tard par leur position dans la société, auraient pu rendre populaire notre système militaire, pourraient bien être découragés maintenant et nous faire défaut dans l'occasion.

EXERCICES ET CAMPS.

A part deux bataillons, celui des Chasseurs Canadiens et celui des carabiniers Mont-Royal, deux ou trois anciennes compagnies ont fait, l'automne dernier, leurs jours l'exercice pour 1869-70.

Je n'ai pas voulu permettre aux corps nouvellement organisés de s'exercer pour recevoir la paie du gouvernement.

J'ai pensé qu'il valait mieux laisser apprendre à ces nouveaux soldats quelques principes militaires et un peu d'exercice qui les fit mieux profiter d'un exercice au camp cet été.

A la suite d'arrangements particuliers avec le lieutenant-colonel Osborne Smith, D. A. G. pour le district numéro 5, comme le nombre de tentes accordé par le gouvernement à nos districts militaires n'était pas suffisant pour faire face aux besoins du moment, je prêtai l'été dernier, au lieutenant-colonel O. Smith, les tentes de mon district, en retour, je dois avoir du 5ème district militaire les tentes dont j'aurai besoin pour faire faire, dans le mois de juin prochain, à tous les volontaires sous mes ordres les jours d'exercice requis par le gouvernement.